



Bulletin municipal N°09

ELECTION COMMUNALE COMPLEMENTAIRE PAR LES URNES D'UN (E) CONSEILLER (ERE) COMMUNAL (E)

Dimanche 29 novembre 2009

Conformément aux dispositions du règlement communal sur les élections, les électrices et les électeurs de la commune sont convoqués aux urnes, dimanche 29 novembre 2009, pour l'élection d'un (e) conseiller (ère) communal (e), selon le système majoritaire à deux tours.

Electeurs

Sont des électeurs en matière communale :

- A) les Suisses âgés de 18 ans, domiciliés dans la Commune depuis trente jours ;
- B) les étrangers âgés de 18 ans, domiciliés en Suisse depuis dix ans, dans le canton depuis un an et dans la commune depuis trente jours.

Eligibilité

Les Suisses jouissant du droit de vote dans la commune.

Dépôt des candidatures

Les actes de candidature doivent être déposés au Secrétariat communal jusqu'au

Lundi 02 novembre 2009, à 18 heures

L'acte de candidature indiquera le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession du (de la) candidat (e). Il doit porter la signature manuscrite du (de la) candidat (e) et celle d'au moins cinq électeurs domiciliés dans la Commune.

Ouverture du bureau de vote

Samedi 28 novembre 2009, de 19 h à 20 h
Dimanche 29 novembre 2009, de 10 h à 12 h

Scrutin de ballottage (2^{ème} tour)

Dimanche 20 décembre 2009

Pour le second tour, les actes de candidature doivent être déposés au Secrétariat communal jusqu'au mercredi 02 décembre 2009, à 18 heures.

Election tacite

Si les candidats présentés au premier ou second tour ne sont pas plus nombreux que les postes à pourvoir, ils sont élus sans vote (élection tacite).

Conseil communal

(JO N°38 du 14.10.09)

QUALITE DE L'EAU POTABLE

Les résultats des dernières analyses émanant du laboratoire cantonal sont en tous points conformes à la législation en vigueur. Les échantillons répondaient aux exigences légales pour les paramètres chimiques et microbiologiques analysés. L'eau du réseau est de très bonne qualité.

Les valeurs des résultats d'analyses peuvent être consultées au Secrétariat communal en tout temps ainsi qu'à l'affichage public.

(Echantillons prélevés le 08.09.2009)

Dépôt public de la mensuration officielle

Lots 3 et 4 (JO N°36 du 30.09.2009)

Conformément à l'article 28 de l'ordonnance fédérale sur la mensuration officielle (OMO) du 18 novembre 1992, la commune de Châtillon dépose publiquement du 30 septembre 2009 au 29 octobre 2009 inclusivement, en vue de son approbation par le géomètre cantonal :

- Les plans cadastraux No 1 à 11 ;
- L'état descriptif des biens-fonds compris dans ces lots.

Les documents cadastraux peuvent être consultés au Secrétariat communal de Châtillon. Les oppositions éventuelles, faites par écrit et dûment motivées, sont à adresser jusqu'au 29 octobre 2009 inclusivement au secrétariat communal de Châtillon.

Agenda 2009 - 2010

- **30 septembre au 29 octobre 09**
Dépôt public de la mensuration officielle
- **03 au 18 octobre 09**
Représentation théâtrale
- **Jeudi 29 octobre 09**
Assemblée bourgeoise
- **Lundi 02 novembre 09 jusqu'à 18 h**
Délai dépôt des actes de candidature élection communale complémentaire d'un membre du Conseil communal
- **Dimanche 29 novembre 09**
Election communale complémentaire d'un membre du Conseil communal
- **Mercredi 02 décembre 09 jusqu'à 18 h**
Délai dépôt des actes de candidature 2^{ème} tour élection communale complémentaire d'un membre du Conseil communal
- **Dimanche 06 décembre 09**
Marché de Noël – RESO
- **Vendredi 18 et samedi 19 décembre 09**
Concert de Noël - Groupement de Jeunesse
- **Dimanche 20 décembre 09**
Scrutin ballottage, 2^{ème} tour élection communale complémentaire d'un membre du Conseil communal
- **Samedi 02 janvier 2010**
LOTO des sociétés FSG & TIR

Administration communale Châtillon